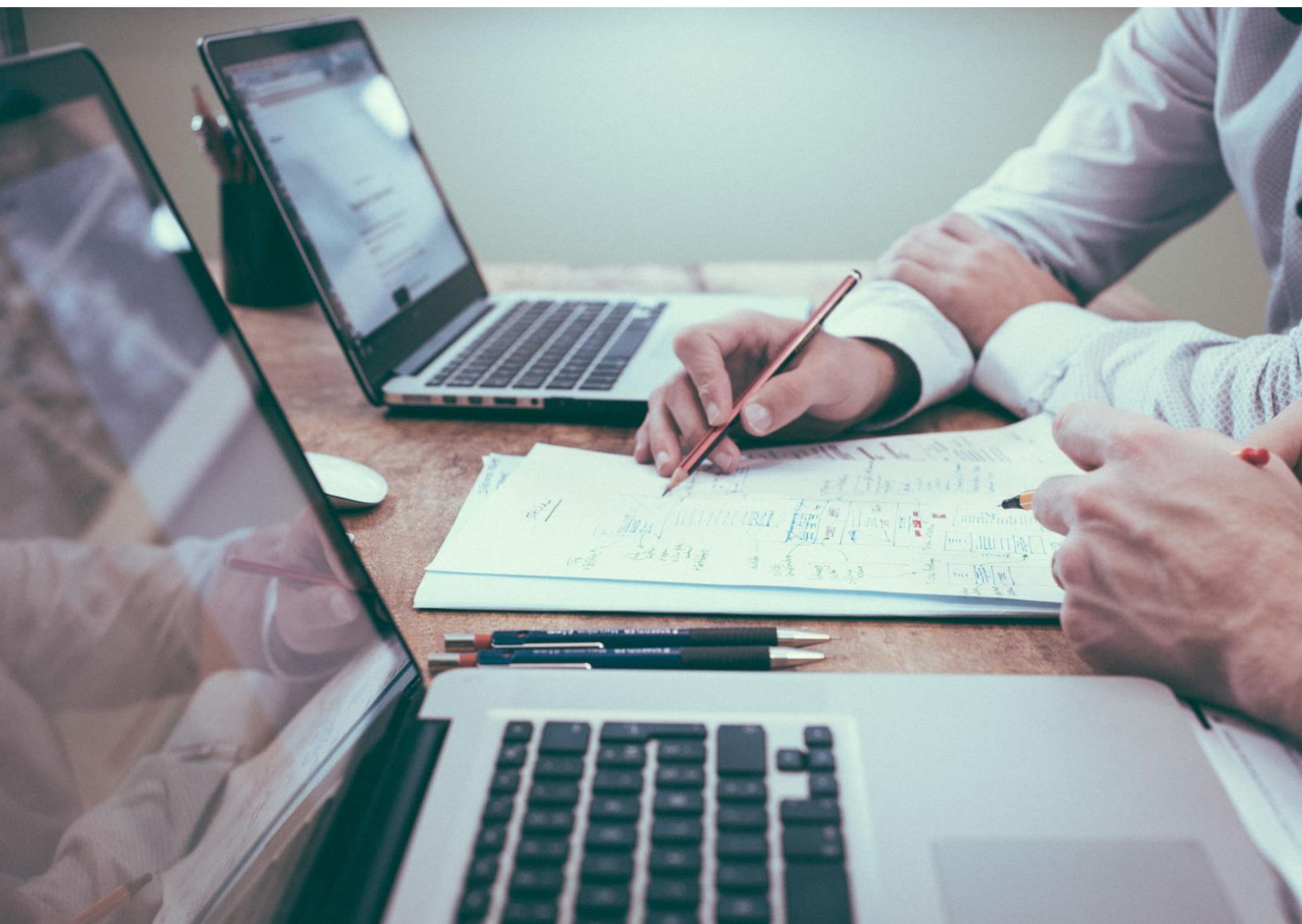


# 2018-2019

## Retour sur l'inspection professionnelle

### Faits saillants et analyse



# À propos du comité d'inspection professionnelle

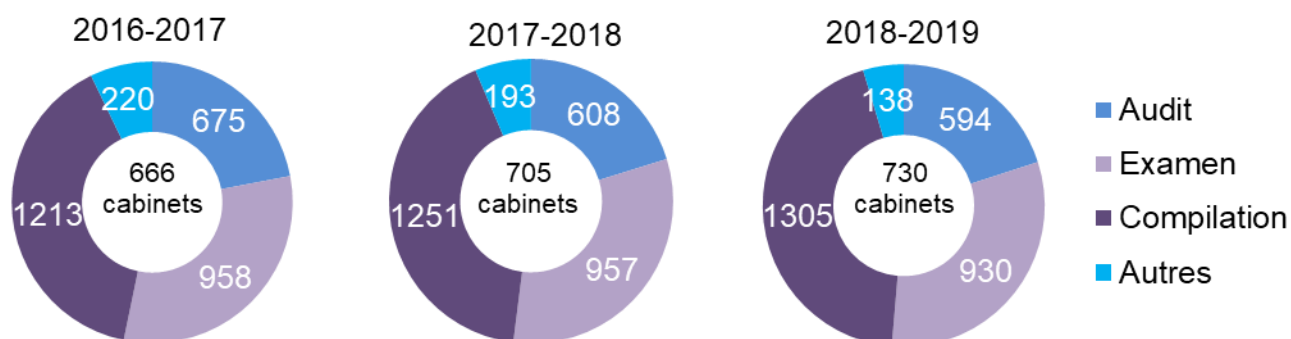
La mission première du comité d'inspection professionnelle (CIP) est de protéger le public en s'assurant que les CPA du Québec respectent les plus hauts standards de qualité. Chaque visite est l'occasion d'accompagner les membres dans leur quête de l'excellence et de les aider à mieux se conformer aux normes de la profession tout en perfectionnant leurs méthodes de travail.

À ce titre, le comité d'inspection professionnelle (« le comité ») a dressé un bilan annuel des résultats de l'inspection comportant :

- Les faits saillants des résultats de l'inspection 2018-2019;
- Une analyse des éléments à améliorer;
- Des conseils pratiques du comité;
- Des outils pour vous aider dans votre engagement vers l'excellence.

# Bilan des résultats de l'inspection

Au cours de la période d'inspection 2018-2019, nous avons effectué l'inspection de 730 cabinets, en comparaison de 705 cabinets pour la période précédente<sup>1</sup>. Le nombre de cabinets inspectés varie d'une année à l'autre en fonction du cycle d'inspection et du type de clientèle des cabinets inspectés.



Dans un contexte où il y eu notamment des changements importants en ce qui concerne les normes de missions d'examen, les résultats continuent de démontrer que nos membres ont le souci d'offrir des services de grande qualité et ont à cœur l'amélioration continue de leur pratique.

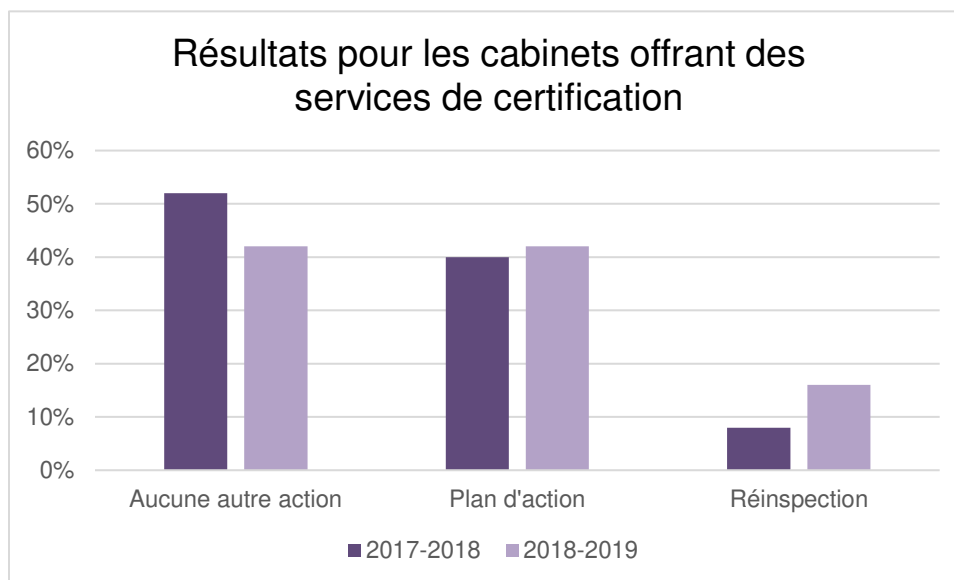
---

<sup>1</sup> La population dont il est question dans cet article comprend seulement les unités de pratique pour lesquelles un rapport d'inspection a été produit et la décision ratifiée.

## Faits saillants

91 % de l'ensemble des cabinets inspectés ont satisfait aux exigences du programme d'inspection professionnelle, soit une diminution de 3 % par rapport à la période précédente. Le taux de conformité aux exigences du programme de surveillance par type de cabinet est de :

- 98 % pour les 239 cabinets offrant uniquement des services de compilation ou d'autres services. Ce résultat est comparable à celui de l'année précédente.
- 84 % pour les 491 cabinets offrant des services de certification.
  - 42 % ont pleinement satisfait aux exigences (52 % en 2017-2018)
  - 42 % ont nécessité un plan d'action (40 % en 2017-2018)
  - 16 % n'ont pas satisfait aux exigences (8 % en 2017-2018)



La baisse du taux de conformité est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- L'application de la nouvelle norme d'examen NCME 2400, *Missions d'examen d'états financiers historiques*;
- L'augmentation du nombre de lacunes importantes liées au manque de procédures pour valider les transactions complexes ou non récurrentes;
- L'augmentation du nombre de cabinets faisant l'objet d'une réinspection n'ayant pas satisfait aux exigences. En effet, pour ces cabinets, le taux de conformité est de 76 % comparativement à 90 % l'année précédente.

# Sommaire des éléments à améliorer

Plusieurs constatations figurent de manière récurrente dans les rapports d'inspection. Le comité présente dans ce bilan les lacunes ayant la plus grande incidence sur la qualité du travail et qui ont généralement mené à la conclusion que le cabinet inspecté ne satisfaisait pas aux exigences ou qu'un plan d'action était requis. Le comité continuera de travailler de concert avec ses collaborateurs, notamment ceux de la formation continue, en vue d'évaluer comment aider les membres à remédier aux lacunes relevées.

## Comptabilité financière

Le comité est particulièrement sensible aux questions en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière puisqu'une déficience importante peut entraîner la publication d'états financiers erronés ou trompeurs. Le comité demande que les praticiens soient particulièrement vigilants en présence des éléments suivants.

### Transactions complexes et/ou non récurrentes

Dans ce contexte, les principaux défis rencontrés par les membres sont :

- L'identification de la problématique et l'évaluation du traitement comptable approprié;
- La conception de procédures adéquates permettant d'obtenir un niveau d'assurance suffisant en fonction du risque;
- Le manque d'expertise et l'absence de consultation auprès d'un contrôleur qualité.

## Passifs financiers classés à long terme

Le classement inadéquat des passifs financiers demeure une des lacunes les plus fréquemment constatées. En effet, plusieurs passifs financiers étaient présentés à long terme alors qu'un remboursement pouvait avoir été exigé au cours des douze mois suivant la date de clôture :

- Clauses restrictives non respectées;
- Prêt remboursable sur demande, incluant les prêts entre parties apparentées;
- Refinancement prévu à court terme.

Dans ces circonstances, le praticien doit consigner au dossier une lettre de renonciation du prêteur pour pouvoir maintenir la présentation à long terme.

## Mission de certification

Certaines lacunes importantes sont relevées, depuis plusieurs années, à la fois lors de l'inspection de missions d'audit et d'examen.

## Compréhension de l'entité et de son environnement

La documentation du dossier d'audit, tout comme celle du dossier de mission d'examen, doit démontrer que le praticien a acquis une compréhension suffisante de l'entité et de son environnement pour évaluer les risques et développer des procédures suffisantes et appropriées pour atténuer ces risques.

Une telle compréhension doit notamment s'étendre à la compréhension des termes et conditions des contrats conclus par l'entité avec ses clients et ses fournisseurs. En effet, les particularités de ces contrats peuvent avoir des impacts importants sur la comptabilisation des transactions qui en sont issues.

De plus, nous ne saurions insister suffisamment sur les bénéfices d'une compréhension de l'entité bien étoffée :

- Elle permet d'identifier précisément les secteurs à risque;
- Elle facilite l'élaboration de procédures d'audit ou d'examen appropriées pour atténuer ces risques;

- Elle sert de base à l'établissement d'attentes plus précises lors de la réalisation de certaines procédures analytiques.

## Connaissances du praticien dans des industries spécialisées

Réaliser une mission de certification à l'égard d'entités œuvrant dans des industries spécialisées requiert l'acquisition préalable d'une solide compréhension de cette industrie. Le membre doit notamment s'assurer de bien comprendre les exigences légales ou réglementaires particulières qui peuvent avoir un impact sur la présentation des informations financières ou accroître le risque inhérent à certains types de transactions.

De manière générale, les constatations soulevées à l'égard des dossiers d'entités œuvrant dans des industries spécialisées étaient liées à la réalisation de procédures insuffisantes ou inappropriées à l'égard des produits ou des passifs, incluant les provisions.

## Évaluation sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation

Fréquemment, le comité observe des lacunes dans les dossiers comportant des événements ou des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. On peut y remédier par les moyens suivants :

- Consigner au dossier l'évaluation des événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre ses activités;
- Documenter les procédures mises en place pour faire une évaluation du plan d'action de la direction;
- Inclure la divulgation appropriée dans leur rapport ou s'assurer que les notes aux états financiers présentent adéquatement la situation.

## Missions d'audit

### Échantillonnage

Au cours de la période, une attention particulière a été portée aux méthodes d'échantillonnage utilisées par les cabinets. L'échantillonnage représente une problématique importante en audit puisqu'une forte proportion des cabinets ne documentent pas si l'échantillon :

- est représentatif de la population testée;
- fournit des éléments probants suffisants à l'égard des assertions pertinentes.

Ainsi, les cabinets sont souvent incapables de démontrer si la taille de leur échantillon permet de ramener le risque d'échantillonnage à un niveau raisonnable. Une méthode d'échantillonnage appropriée est essentielle pour réduire les risques liés à l'audit, surtout dans un contexte où l'auditeur ne s'appuie pas sur les contrôles. Le fait d'établir des tests en fonction du jugement professionnel ne dispense pas l'auditeur de documenter en quoi ces tests fournissent une preuve suffisante en fonction des caractéristiques de la population, du risque et du seuil de signification.

## Missions d'examen

Les principales constatations visant spécifiquement les missions d'examen peuvent être regroupées en deux grandes catégories :

### Application de la nouvelle norme pour les missions d'examen – NCME 2400

Bien que la plupart des cabinets l'aient appliquée adéquatement, la nouvelle norme canadienne de missions d'examen 2400 a constitué l'un des plus grands défis cette année. Dans certains cas, les membres n'avaient pas modifié de façon appropriée leurs procédures pour tenir compte des répercussions de la norme révisée. Dans d'autres cas, la nature et l'étendue de la documentation requise étaient insuffisantes pour répondre aux exigences de la norme.

### Procédures analytiques

La mise en œuvre de procédures analytiques insuffisantes ou inadéquates sur les postes de l'état des résultats est à l'origine des lacunes les plus courantes et les plus problématiques en examen :

- Faible corrélation établie entre les informations non financières recueillies à l'étape de la compréhension de l'entité et les variations des soldes aux états financiers;
- Peu ou pas de procédures analytiques réalisées pour une nouvelle entreprise parce qu'il n'existe aucune information comparative ou parce que le praticien ne dispose que de peu d'informations sur le secteur;
- Explications limitées dans le cas d'entreprises qui évoluent dans des secteurs volatiles ou imprévisibles, comme le secteur de la construction;

- Analyse limitée des interdépendances entre les types d'opérations et les soldes de comptes.

Pour être pertinentes et permettre d'évaluer s'il existe des indicateurs d'anomalies significatives, les procédures analytiques doivent à la fois être suffisamment précises et adaptées au contexte particulier de l'entreprise. Les ratios clés utilisés par l'entité comme indicateurs de performance peuvent fournir des indices importants sur les soldes qui gagneraient à être analysés conjointement.

La comparaison entre les résultats de l'exercice et ceux de l'exercice précédent est généralement insuffisante, à elle seule, pour conclure à la plausibilité des soldes, notamment quand cette comparaison n'est pas mise en relation avec les changements observés dans la nature des opérations de l'entité ou dans les tendances économiques de son secteur.

Lorsque les demandes d'informations et les procédures analytiques ne fournissent pas des éléments suffisants, d'autres procédures doivent être effectuées. La mise en œuvre de certaines procédures d'audit peut donc être nécessaire dans certaines situations.

## Missions de compilation

Cette année encore, la plupart des lacunes constatées à l'égard des missions de compilation sont liées à :

- une application incomplète de la NOV-16, *Compilation de prévisions ou de projections financières*. La compilation d'informations financières prospectives nécessite la mise en œuvre de procédures supplémentaires en lien avec les exigences de cette note d'orientation;
- l'absence de dossier supportant la provenance des chiffres présentés aux états financiers et les hypothèses sous-jacentes.

# Conseils pratiques du comité

Le comité encourage les membres à analyser les résultats de leur inspection afin d'identifier les faiblesses de leur système de contrôle qualité. Cette analyse leur permettra d'établir et de mettre en œuvre un plan d'action personnalisé et d'identifier la principale source des lacunes observées.

Au cours des années, le comité a relevé différentes causes qui peuvent expliquer que certains cabinets ne répondent pas aux exigences du programme d'inspection professionnelle. Le comité encourage donc les cabinets à porter une attention particulière :

- **Aux procédures d'acceptation de la mission**

Ces procédures constituent un préambule essentiel au respect des normes professionnelles et à la prestation de services de qualité. Les procédures d'acceptation devraient notamment tenir compte des facteurs suivants :

- La connaissance du client, de son mode de gestion et de son secteur;
- La disponibilité de personnel ayant le niveau d'expérience approprié;
- Le recours possible à des experts ou à d'autres ressources, le cas échéant;
- L'évaluation du risque professionnel et du risque de mission.

- **À la révision des dossiers par l'associé**

La révision des dossiers permet à l'associé de prendre le recul nécessaire pour s'assurer que la documentation du dossier est complète et permet à un lecteur qui ne connaît pas le dossier d'en comprendre tous les enjeux importants. Il est donc crucial d'allouer un budget suffisant à cette étape importante. Souvenez-vous : ce qui n'est pas documenté n'a pas été fait!

- **À la consultation**

Les équipes de mission qui obtiennent le plus de succès sont celles qui ont régulièrement recours à la consultation. Ne faites pas cavalier seul! Consultez vos

collègues ainsi que les ressources offertes par l'Ordre des CPA du Québec ou par d'autres experts pour vous aider à trouver réponse à vos questions.

- **À la revue du contrôle de la qualité**

De façon générale, les cabinets recourent trop peu souvent à la revue de contrôle qualité ou la revue est effectuée de manière superficielle. Lorsqu'elle est réalisée en temps opportun par une personne qui a les compétences et l'expérience appropriées, la revue de contrôle qualité aide l'équipe de mission à identifier adéquatement les risques, en plus de lui offrir un regard objectif sur la documentation du dossier et sur le caractère suffisant et approprié des éléments probants obtenus.

La gestion des risques est la pierre angulaire de l'exercice de la profession de CPA en cabinet. Notamment, les facteurs de risques suivants, liés à la gestion des ressources humaines, ne devraient pas être sous-estimés :

- La maladie ou l'invalidité de membres clés du personnel;
- Le départ de membres importants de l'équipe de mission;
- L'acceptation de nouveaux mandats sans embauche de personnel suffisant;
- La disponibilité de personnel spécialisé ou d'experts.

Ces facteurs ont, dans plusieurs cas, été identifiés comme des causes fondamentales expliquant les lacunes relevées lors de l'inspection professionnelle. Les praticiens devraient donc toujours prévoir un plan détaillé de gestion de ces risques.

# Des outils pour vous aider à exceller

Maintenir de hauts standards de qualité vous permet à la fois :

- D'optimiser l'expérience client;
- De réduire les risques d'ordre juridique et réputationnel;
- De faciliter la prospection de clientèle;
- De consolider le succès de votre cabinet.

Pour vous accompagner jour après jour dans la prestation de services de qualité, l'Ordre des CPA du Québec met à votre disposition diverses ressources, parmi lesquelles des activités de formation, des outils, des guides et des modèles. En voici quelques-uns pour parfaire vos connaissances relatives aux lacunes relevées lors de la dernière période d'inspection.



RESSOURCES  
GÉNÉRALES

## Service de références techniques de l'Ordre des CPA du Québec

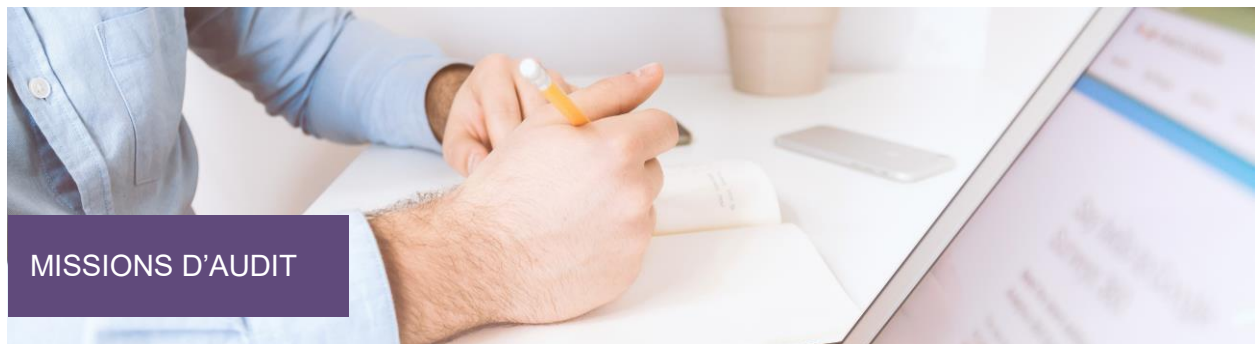
Vous avez des questions concernant les normes de comptabilité et de certification du *Manuel de CPA Canada*? Nous pouvons vous aider! C'est facile et gratuit.

## Demande de renseignements déontologiques

Vous avez des questions concernant le Code de déontologie? Vous avez besoin de conseils concernant une situation particulière? Faites appel à notre équipe. C'est simple et gratuit!

Le **Guide des missions d'examen (NCME 2400)** de CPA Canada est conçu pour aider les professionnels en exercice à réaliser des missions d'examen conformes à la NCME 2400, *Missions d'examen d'états financiers historiques*.

Le guide **Incidence sur les rapports de la NCME 2400** de CPA Canada vise à favoriser l'uniformité des rapports des professionnels en exercice en fournissant des indications à l'égard des circonstances qui surviennent couramment.



Le cours **Atelier pratique – Échantillonnage** offert par l'Ordre des CPA du Québec vous oriente vers les meilleures pratiques pour réaliser des procédures d'échantillonnage en audit et pour comprendre l'incidence de l'utilisation de sondages sur les composantes du risque d'audit.

Le bulletin **Cadre de contrôle de l'intégrité de l'information** de CPA Canada peut vous aider à évaluer et à documenter les contrôles d'intégrité de l'information de votre organisation.

Le guide **Outil d'aide à la mise en œuvre à l'intention des auditeurs : NCA 315 – Compréhension du contrôle interne de l'entité** de CPA Canada attire l'attention sur les pièges courants dans lesquels l'auditeur peut tomber lorsqu'il applique certaines exigences de la NCA 315 lors de l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne de l'entité.

Le bulletin **Outil de mise en œuvre à l'intention des auditeurs : Conception et mise en œuvre des tests des contrôles** de CPA Canada vous met en garde contre les pièges courants dans lesquels l'auditeur peut tomber lorsqu'il applique certaines exigences de la NCA 330, *Réponses de l'auditeur à l'évaluation des risques*, liées à la conception et à la mise en œuvre des tests des contrôles.

Le **Guide à l'intention des auditeurs – « Audit des organismes sans but lucratif : Évaluation des risques selon les Normes canadiennes d'audit »** de CPA Canada traite des questions clés susceptibles d'être soulevées lors de l'audit d'un OSBL relativement à l'application des normes sur l'évaluation des risques contenues dans les NCA.

Le bulletin **Alerte audit et certification sur la NCA 540 (révisée), Audit des estimations comptables et des informations y afférentes** de CPA Canada pour mieux connaître les changements apportés à la NCA 540. Ces changements toucheront tous les auditeurs, peu importe le type ou la taille des entités

dont ils audient les états financiers. La NCA révisée s'applique aux audits d'états financiers des périodes ouvertes à compter du 15 décembre 2019.

L'*Outil d'aide à la mise en œuvre à l'intention des auditeurs : Technologies de l'information : Pourquoi les auditeurs devraient-ils s'y intéresser* traite des exigences de la Norme canadienne d'audit (NCA) 330 dans le contexte de la conception et de la mise en œuvre des tests de l'efficacité du fonctionnement des contrôles pertinents qui concernent les systèmes informatiques de l'entité.



Téléchargez le document *Normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF) : Guide sommaire sur les ressources* de CPA Canada pour consulter la liste exhaustive des ressources sur les NCECF de CPA Canada.

Le *Document d'information sur les NCECF : Comptabilisation des investissements (chapitres 1591, 3051 et 3056)* vous aidera à appliquer les chapitres 1591, 3051 et 3056.

Le *Guide sur les normes comptables pour les organismes sans but lucratif canadiens* de CPA Canada vous aidera à déterminer si votre organisme est un OSBL du secteur privé ou sous contrôle d'un gouvernement, ce qui vous permettra d'appliquer les normes comptables appropriées.

Téléchargez le document *Normes internationales d'information financière (IFRS) : Guide sommaire sur les ressources* pour consulter la liste exhaustive des ressources sur les IFRS de CPA Canada.

Sous le lien *IFRS 9 Instruments financiers : Ressources externes*, CPA Canada a rassemblé une panoplie de ressources externes utiles pour vous aider à comprendre et à appliquer IFRS 9 *Instruments financiers*.

# Des questions?

Pour en savoir plus sur le processus d'inspection, les critères d'évaluation du programme et les mesures correctives et accéder aux outils et au matériel de référence, visitez la section *Inspection professionnelle* du site Web de l'Ordre.

Pour toute autre question, communiquez avec l'équipe de l'inspection professionnelle par téléphone au 514 288.3256 [2565] ou sans frais au 1 800 363.4688 ou par courriel à *inspection@cpaquebec.ca*.